

ACCUEIL DE LOISIRS DE MENESTREAU-EN-VILLETTE ETE 2017



Talon à redonner à la Mairie avant le 02 Juin 2017, délai de rigueur.

Je soussigné, Mme, Mr _____

(père, mère, tuteur)

Adresse _____

_____ tél. : _____

E-mail : _____ @ _____

Inscris mon (mes) enfant(s) à l'Accueil de loisirs de Ménéstreau-en-Villette.

Rappel des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs : de 8h00 à 18h00

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Aux dates suivantes : (entourez les cases correspondantes)

L'inscription se fait à la semaine, sur 4 ou 5 jours au choix (3 jours obligatoires en semaine 1).

Semaine 1 Du 10/07 au 13/07					Semaine 2 Du 17/07 au 21/07				
10	11	12	13	17	18	19	20	21	
Semaine 3 Du 24/07 au 28/07					Semaine 4 Du 31/07 au 04/08				
24	25	26	27	28	31	1	2	3	4
					Mini-camp Archéologie (élémentaire) : Du 18 au 20 juillet 2017. Flyer à compléter.				

Je m'engage à fournir la fiche sanitaire téléchargeable sur le site de la mairie (ne concerne pas les enfants inscrits au TAP sur l'année scolaire 2016/2017).

Tarifs (restauration incluse) : Habitant de la commune : 14,00€/jour (2ème enfant : 11,60€/jour), hors commune : 25,50€/jour.

A Ménéstreau-en-Villette, le

Signature :

Pour toute question, veuillez contacter : Anne-Laure MENARD, directrice de l'ALSH au 06 80 03 39 61

Ou le secrétariat de la Mairie : 02.38.76.90.35